

APPEL POUR LA DEFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Depuis quelques années, on assiste au Maroc à une inquiétante prolifération des menaces et agressions (verbales ou physiques) à l'encontre de divers groupes ou individus.

À cause des goûts, croyances, opinions ou choix de vie personnels de ces derniers, on les accuse d'“offenser les sentiments des musulmans” et de “menacer les valeurs traditionnelles des Marocains”. Sous le prétexte de “protéger la morale et la vertu”, certains n'hésitent plus à prononcer, ouvertement ou de manière détournée, des sentences d'excommunication (takfir) à l'encontre desdits “déviant”. Ce qui consiste, clairement, à appeler à la violence physique à leur encontre, voire à menacer leur vie.

Au vu de leurs conséquences, ces campagnes de stigmatisation religieuse, suscitées et relayées par divers groupes intégristes, sites Internet et titres de presse, constituent autant d'atteintes graves à un principe fondamental et universellement reconnu : celui des libertés individuelles.

La multiplication de ces campagnes, conjuguée à la passivité des autorités, a fini par installer au Maroc un réel climat de terrorisme intellectuel. Un grand nombre d'artistes et créateurs, penseurs, écrivains, journalistes, ou simples citoyens aux goûts et choix de vie personnels jugés “déviant”, subissent aujourd'hui, du simple fait de l'exercice de leurs libertés individuelles, une pression considérable.

À de multiples reprises, cette pression a engendré des actes de violence qui sont allés dans certains cas jusqu'au meurtre. Elle a même abouti, dernièrement, à des émeutes, pillages et destructions de biens privés par une foule manipulée, chauffée à blanc et sur le point de procéder au lynchage public de prétendus “déviant”. La pression était telle que l'Etat s'est vu acculé, pour “calmer la foule”, à libérer les émeutiers appréhendés, puis à juger et condamner sans preuves... les victimes de cette hystérie collective !

Nous vivons aujourd'hui dans un climat de haine et d'inquisition qui, à terme, met en danger la paix civile au Maroc.

Nous, signataires de cet appel,

- 1.** Attirons l'attention des autorités et de l'opinion publique sur l'extrême danger de cette situation, qui ne cesse d'empirer ;
- 2.** Appelons les autorités et l'opinion publique à faire preuve de la plus grande vigilance contre les propagateurs de haine et les inquisiteurs, à l'affût du moindre prétexte pour susciter la violence et le trouble à l'ordre public ;
- 3.** Rappelons que la religion est un bien commun qui ne doit en aucun cas être utilisé pour dresser les Marocains les uns contre les autres ;
- 4.** Déclarons respecter les goûts, croyances, opinions et choix de vie de chacun, quels qu'ils soient, tout en affirmant que personne n'a le droit de diaboliser autrui sous le prétexte que ses sentiments sont “heurtés” par l'expression de goûts, croyances, opinions ou choix de vie différents des siens ;
- 5.** Rappelons que parmi les recommandations émises, sous l'égide de l'Etat, par l'Instance équité et réconciliation, figure l'inscription dans la Constitution du principe de respect de la vie privée des individus, comme le stipulent l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par le Maroc, ainsi que les articles 17 et 18 du Pacte international des droits civils et politiques, ratifié par le Maroc ;
- 6.** Rappelons que les conventions internationales qui protègent les libertés individuelles priment sur les lois intérieures des nations (dont le Maroc) qui ont choisi de ratifier ces conventions ;
- 7.** Appelons solennellement l'Etat à défendre et protéger les libertés individuelles en sanctionnant clairement et résolument, dans le Code pénal, toute forme d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence contre les individus en raison de leur croyances, opinions et choix de vie personnels.

Un comité de suivi de “l'appel” sera constitué, et annoncera son programme de travail dans les prochaines semaines.